



E-CHO CAHIER D'ACTEURS

Sur ce support, vous êtes invités à rédiger votre contribution.

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	<u>Contact :</u>
 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	Véronique MABRUT
 <p>EAU GRAND SUD-OUEST AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE</p>	Directrice
	<i>Délégation Adour et côtiers</i>
	7 Passage de l'Europe
	BP 7503
	64075 PAU Cedex
	Tel 05.59.80.79.25
	Port 06.73.49.29.39

Agence de l'eau Adour Garonne – délégation Adour et côtiers – Réaction sur le projet E-cho

Créée par la loi sur l'eau de 1964, les agences de l'eau (six sur le territoire français) sont des établissements publics de l'État. Elles assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

L'agence de l'eau Adour-Garonne, dont dépend le site de Lacq, est experte des questions d'eau dans le Grand Sud-Ouest. Dans un contexte de changement climatique, elle agit pour un équilibre entre les activités économiques et humaines et la préservation de la qualité des eaux ,

des rivières, des eaux souterraines et du littoral ainsi que de la biodiversité. Pour cela, elle anime la planification de la gestion de l'eau et sa gouvernance par bassins versants. Elle perçoit des redevances et redistribue des aides partout sur les territoires, en veillant à un partage solidaire et équilibré de l'eau entre les différents usagers.

Le projet E-CHO, développé par Elyse Energy a attiré notre attention et notre vigilance sur divers points :

1. Une consommation nette en eau de 4 millions de m³/an non négligeable

	HyLacq	eM-Lacq	BioTJet
Prélèvement d'eau brute par site	5 000 000 m ³ /an	1 600 000 m ³ /an	1 100 000 m ³ /an
Rejet d'eau	1 600 000 m ³ /an	1 050 000 m ³ /an	1 250 000 m ³ /an

La consommation nette en eau pour les 3 projets (Hyla, eM-Lacq et BioTJet) est importante et approche 4 millions de m³/an

Ce volume est à rapprocher de :

- la consommation en eau potable d'une collectivité. Sur la base d'une consommation par habitant de 140 l/ jour, 4 millions de m³ peuvent alimenter 80 000 habitants soit une collectivité de la taille de la ville de Pau.
- la consommation des industries du site ; le rapport de l'inspection des installations classées établi par la SOBEGI suite à la visite d'inspection du 15/05/23 note que les prélèvements autorisés s'élèvent depuis le gage de Pau à 14,6 millions de m³ et depuis le réseau d'eau public à 200 000 m³, sachant que les prélèvements en 2022 étaient de 11 millions de m³

2. Des informations sur les conditions des prélèvements au cours de l'année à compléter

On peut regretter que le dossier ne précise pas le rythme de prélèvement : heure/jour, jours /mois, saisonnalité, débit de pointe ce qui ne permet de mesurer l'impact en particulier en période d'étiage, quand le débit du gage de Pau est au plus bas -information à compléter

La fiche eau fait bien état du débit mensuel moyen du gage de Pau et du débit minimum du gage donné comme constant depuis les années 2000. Le terme constant peut être contesté car les débits moyens et/ou minimum du gage est amené à diminuer (cf. étude prospective Adour 2050). Néanmoins, le débit de prélèvement annoncé de 0.27m³/s semble compatible avec le débit minimum du cours d'eau (source : [SCHAPI - HydroPortail \(eaufrance.fr\)](http://SCHAPI - HydroPortail (eaufrance.fr))). Une précision

sur le débit de pointe de prélèvement des installations permettrait de conforter cette appréciation.

L'analyse de l'évolution des débits du gave de Pau au regard du changement climatique mériterait également d'être prise en compte dans la mesure où son régime hydrologique sera fortement impacté par la forte réduction de l'enneigement. Les résultats du projet Explore 2070 ([1158.pdf \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)) complétés par ceux du projet Explore2 ([Explore2 - des futurs de l'eau | Le portail technique de l'OFB](#)) constituent des sources d'information pertinentes à mobiliser.

3. Une mise en compatibilité de ce projet avec le plan sobriété national sur l'eau qui interroge

A l'heure du développement de ce projet il est important de l'analyser au regard de décisions prises récemment et en particulier :

- l'adoption au niveau national, du plan de sobriété eau qui demande une diminution globale des prélèvements domestique-industrie-agriculture confondus de 10% d'ici 2030,
- la délibération (n° DL/CB/23-20) prise par le comité du bassin Adour Garonne le 11 octobre 2023 pour accompagner la stratégie sobriété à l'échelle du Bassin qui décide :

Article 2

*D'adopter une stratégie de sobriété sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne pour faire face au déséquilibre besoins/ressources, **sur la base de l'objectif global de 10% d'économies d'eau dont l'atteinte concerne tous les usages**, tel que fixé dans la délibération du comité de bassin du 25 avril 2023, et issu du plan Eau et de la stratégie de gestion quantitative.*

Article 3

Un bilan annuel des prélèvements et d'une estimation des consommations nettes par usage sera effectué en comité de bassin. L'agence de l'eau est chargée d'opérer le suivi annuel de la stratégie de sobriété. Elle mobilisera en ce sens les données des OUGC dès les plus petits volumes, de l'Etat, des collectivités et ses propres données de redevance.

Article 4

D'ici le printemps 2024, les commissions territoriales sont invitées à mener un travail de consolidation des trajectoires de sobriété établies dans les SAGE et les PTGE de leurs territoires en déclinaison du SDAGE. Ce travail sera mené avec l'appui des EPTB et structures assimilées, de l'Agence et de l'Etat. Ces éléments consolidés alimenteront les feuilles de route des EPTB.

Le plan sobriété du bassin de l'Adour doit être établi au cours de l'année 2024 pour une validation en comité de bassin en octobre 2024. Si les prélèvements en eau sur le bassin de l'Adour s'élèvent à 370 millions de m³ en 2020 (cf. fiche eau du document de concertation), il est attendu une baisse de 37 millions de m³ à horizon 2030. Les 7 millions de m³ du projet en devenir vont nécessiter des efforts de réduction majorés par rapport à la situation initiale (a priori 2016-2020) même si les prélèvements industriels ont certes largement diminué depuis 2003.

4. Economie circulaire de l'eau pas envisagée ou pas explicitée

Dans le cadre de la présentation du projet il n'est pas évoqué le potentiel de réutilisation des eaux des industriels du bassin de Lacq pour diminuer la pression attendue des nouveaux

prélèvements. Ce pourrait être une étude dont les résultats pourraient être intégrés au plan sobriété.